

# CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE

DUCASSE EDUCATION - ÉCOLE NATIONALE SUPÉRIEURE DE PÂTISSERIE

Centre de formation enregistré sous n° 83 43 0316143 – N° TVA Intracommunautaire : FR 85 500 616 313

## CLAUSE GÉNÉRALE

Toute inscription à une ou plusieurs formations implique de votre part l'acceptation des présentes conditions et le respect par le stagiaire du règlement intérieur de l'ENSP (disponible sur simple demande). De ce fait, aucune clause contraire, additionnelle ou modificative ne pourra être opposée à l'ENSP que si l'ENSP l'a expressément acceptée.

## OBJET

Les présentes conditions générales s'appliquent à une ou plusieurs formations dispensées par les équipes de l'ENSP, sous forme de sessions destinées aux professionnels des métiers de bouche et réalisées dans les locaux de l'ENSP. Le contenu, la forme, les prix ainsi que les planifications de ces formations sont définis dans le catalogue de formation de l'ENSP en vigueur au moment où il est procédé à l'inscription (sauf offres spéciales ponctuelles). Les présentes conditions générales, la fiche de réservation, la convention de formation signée des deux parties et le devis constituent le contrat entre vous et l'ENSP. Le contenu, la forme et les prix des formations intra-entreprises feront l'objet de propositions particulières de l'ENSP sur demande expresse. Pour les stages hors catalogue, l'accord commercial entre le centre et l'entreprise sert de base à la contractualisation mais ne le remplace pas. Il est formalisé par un devis comprenant le programme de la formation et les modalités de la formation.

## DURÉE ET VALIDITÉ DE LA PROPOSITION

La validité des propositions de formations issues du catalogue est identifiée par la période de validité du catalogue et les dates de session de formation prévues pour chaque produit de formation. Sauf stipulation contraire dans la proposition commerciale, la durée de validité des propositions de l'ENSP pour les stages hors catalogue est de 30 jours à compter de la date d'envoi de la proposition (figurant sur la proposition). Toutes nos formations sur catalogue sont accessibles aux professionnels des métiers de bouche.

## PROCÉDURES D'INSCRIPTION

Votre inscription ou celle d'un de vos collaborateurs sera effectuée à l'aide de la fiche de réservation ENSP. Cette fiche de réservation constituant un bon de commande, devra être retournée au centre, accompagnée d'un chèque d'acompte correspondant au coût pédagogique, au moins 30 jours avant le commencement du stage (sauf cas exceptionnel). L'école accusera réception de votre inscription et vous transmettra la convention de formation et le programme du stage choisi. Cet accusé de réception tiendra lieu de convocation. La réception de l'acompte valide votre inscription.

## REPORT ET ANNULATION PAR L'ÉCOLE NATIONALE SUPÉRIEURE DE PÂTISSERIE OU PAR LE FORMATEUR

L'école se réserve le droit d'annuler ou de reporter une formation dans la semaine qui précède la date de démarrage du stage, lorsque le nombre de participants est jugé insuffisant. En cas de force majeure ou d'annulation tardive d'un client entraînant un nombre insuffisant de participants, l'ENSP se réserve le droit d'annuler la formation. En cas d'annulation par l'ENSP, tout acompte reçu pour le paiement de la formation sera restitué et en cas de report de la formation, l'entreprise pourra maintenir son inscription pour une date ultérieure. Cette annulation ou ce report seront clairement notifiés par courrier à l'entreprise en expliquant les raisons de cette annulation ou de ce report.

## CONTENU DU STAGE

Les stages sont non contractuels. Les formateurs se réservent le droit de modifier le contenu de leur cours.

## TARIFS

Les tarifs en vigueur sont ceux qui figurent sur notre programme de formation en cours au moment de votre inscription à la formation (sauf offres spéciales ponctuelles). Ils comprennent l'ensemble des frais de formation à l'exclusion des frais d'hébergement, de transport et des frais de repas. En formation hors catalogue et/ou intra-entreprises, le prix facturé est celui de la proposition commerciale qui sert de base à la contractualisation.

## MODALITÉS DE RÈGLEMENT

Les frais de formation s'acquittent uniquement en Euro. Le règlement peut s'effectuer par chèque, carte bancaire ou virement bancaire. Les règlements en espèces ne sont pas acceptés. L'acompte que vous avez versé à la réservation sera déduit du montant total de la facture-convention-attestation. Le solde devra être réglé avant le départ du stagiaire. Si l'ENSP a reçu, au préalable, une prise en charge de la formation, elle établira la facture des coûts pédagogiques auprès de l'organisme financeur. Dans tous les cas, les frais liés à l'hébergement et à la restauration doivent être réglés à l'issue de la formation. Conformément à l'article L. 441-6, L. 441-3 et D. 441-5 du code de commerce, des pénalités de retard, au taux annuel de 20 % et une indemnité de 40 € sont dues à défaut de règlement le jour suivant la date de paiement figurant sur la facture

## ATTESTATION DE STAGE

L'ENSP remet à chaque stagiaire, à l'issue de la formation, un certificat de stage.

## HÉBERGEMENT-BAGAGES

L'hébergement peut être assuré par l'ENSP dans la limite des places disponibles. Au-delà, les stagiaires pourront être hébergés dans un hôtel proche. Les chambres sont mises à disposition des clients à 19 heures le jour de leur arrivée. Elles doivent être libérées à 11 heures le jour du départ ; si tel n'est pas le cas une nuit supplémentaire sera facturée. Pour

les séjours de longue durée la chambre ne sera pas faite après 12 heures. Toute dégradation faite par le client dans la chambre ou les espaces communs lors de son séjour sera facturée. Toute clé non restituée sera facturée au prix de remplacement. L'hôtel ne pourra être tenu responsable de vol, perte ou détérioration de bagages entreposés par les clients dans les parties communes de l'hôtel, dans la chambre non fermée à clef ou dans la voiture sur le parking. Les animaux ne sont pas acceptés.

## PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE

Le classeur d'accueil comprenant notamment les recettes effectuées pendant la formation est remis en début de stage et n'est édité qu'en un seul exemplaire. En cas de perte ou de vol, aucun autre exemplaire ne sera fourni. L'ENSP reste détentrice, sauf clause contraire, des droits patrimoniaux de la conception de la formation (documents, logiciels, réalisations matérielles etc.). Le stagiaire et/ou l'entreprise dont il dépend ne pourra utiliser le nom « ENSP » que pour informer éventuellement les tiers qu'il a suivi un stage de formation auprès de l'ENSP. Toute reproduction, modification ou divulgation à des tiers de tout ou partie de ces formations ou documents, sous quelque forme que ce soit, est interdite sans l'accord préalable écrit de l'ENSP.

## RESPONSABILITÉ

L'obligation souscrite par l'ENSP dans le cadre de ses formations est une obligation de moyens et non une obligation de résultats. L'ENSP ne pourra en aucun cas être tenue responsable si un dommage corporel intervient lors des exercices pratiques effectués au sein des formations et dont un stagiaire serait victime. De plus, l'ENSP ne sera pas responsable de tout dommage, vol, détérioration ou perte des objets et effets personnels apportés par les stagiaires.

## RÉSOLUTION DES LITIGES

Les présentes conditions sont régies par la loi française. Tout litige relatif à leur interprétation ou à leur application sera de la compétence du Tribunal de Commerce du Puy-en-Velay, même en cas de pluralité des défendeurs.

## REPORT ET ANNULATION PAR LE STAGIAIRE

Si pour quelque raison que ce soit, vous êtes obligés d'annuler votre réservation ou celle d'un collaborateur, aucun frais ne vous sera facturé si cette annulation intervient dans un délai supérieur à 15 jours avant le début de la formation. A défaut, il vous sera facturé :

- > 50% du montant du stage si l'annulation intervient moins de 15 jours avant le début du stage (pour les personnes ayant versé des acomptes, ceux-ci seront conservés),
- > 100% du montant du stage si le stagiaire n'est pas présent le matin du stage.

En cas de force majeure ou présentation d'un certificat médical, l'intégralité de l'acompte versé vous sera retournée. Tout stage commencé, est facturé à plein tarif,

et y compris en cas d'abandon du stage par le stagiaire pendant sa durée pour quelque cause que ce soit.

Si pour quelque raison que ce soit, vous êtes obligés de reporter votre réservation, aucun frais ne vous sera facturé si ce report intervient plus de 15 jours avant le début de la formation.

## CESSION DU DROIT D'IMAGE :

Par le présent contrat, le « stagiaire » cède à l'ENSP les droits qu'il détient sur son image telle que reproduite sur les photographies et vidéos transmises, et ce, sans contrepartie financière, sans aucune limitation de durée et dans le monde entier.

En conséquence, le « stagiaire » autorise l'ENSP à fixer, reproduire, communiquer et modifier par tout moyen technique les photographies et films réalisés dans le cadre du présent contrat. Les photographies pourront être reproduites en partie ou en totalité sur tout support (papier, numérique, magnétique, tissu, plastique etc.) et intégrées à tout autre matériel (photographie, dessin, illustration, peinture, vidéo, animations etc.) connues et à venir. Les images filmées pourront être diffusées dans le cadre de tout reportage et/ou séquence que l'ENSP serait amené à produire et/ou à diffuser. Le « stagiaire » autorise l'ENSP à exploiter ou à autoriser l'exploitation de ces enregistrements, en tout ou partie, tant dans le secteur commercial que non commercial, public que privé, par tous modes et procédés connus ou inconnus à ce jour, analogique et/ou numérique, notamment par diffusion sur Internet, mais aussi par télédiffusion (voie hertzienne, satellite,...), en vue de la réception dans les lieux privés et/ou publics, quels que soient les récepteurs de visualisation (téléviseurs, téléphones mobiles, ...) par communication au public par tous réseaux numériques interactifs ou non, par télécommunication, par reproduction à des fins commerciales ou non sur tous supports connus ou inconnus à ce jour (vidéocassettes, DVD, CD-ROM, etc.).

Le « stagiaire » autorise l'utilisation de son image dans tous les contextes liés à la présentation ou promotion des formations au sein de l'ENSP.

Le « stagiaire » reconnaît par ailleurs qu'il n'est lié à aucun contrat exclusif sur l'utilisation de son image ou de son nom.

## DROITS APPLICABLES ET JURIDICTION

L'ENSP s'interdit expressément de procéder à une exploitation des images susceptible de porter atteinte à la vie privée du « stagiaire » ou à sa réputation, ou d'utiliser les images dans tout support à caractère pornographique, raciste, xénophobe ou toute exploitation préjudiciable. Le « stagiaire » renonce à toute action à l'encontre de l'ENSP du fait des exploitations visées ci-dessus en tout ou partie quelle qu'en soit la date ou la forme.

Toute contestation relative à l'interprétation et/ou l'exécution des dispositions du présent contrat sera exclusivement portée devant les tribunaux compétents de Puy en Velay statuant en droit français.